An English version will be provided upon request

Protected Protégé	Α	В	Х	С		Once complete Une fois rempli
riologo				l	$\overline{}$	one role rempi

File no. - N° du dossier 21301-15-2059933

REQUEST FOR QUOTATION

The Privacy Act applies to all personnal information recorded in any form by the Tenderer in connection with any services rendered pursuant to this contract.

DEMANDE DE SOUMISSION

La loi sur la protection des renseignements personnels s'applique à tous les renseignements personnels consignés par le soumissionnaire, sous quelque forme que ce soit, relativement aux services rendus en vertu du présent contrat.

Due date – Date de limite				
(YYYY-MM-DD) - (AAAA-MM-DD)	Time - Heure	Titre du projet		
2014-10-03	14 h	Mise à niveau des postes de contrô	ble (vitres)	
Tender I.D number	Project number	Locations of work		
Numéro de la soumission	Numéro de projet	Emplacements des travaux		
21301-15-2059933	321-2403	Établissement Donnacona Établissement Port-Cartier		
Description of work - Descr	iption des travaux			
	DI .			
<u>Veuillez p</u>		e 2 the instructions to bidders. uctions aux soumissionnaires à la	page 2.	
From the date of award, the	rendre note des instru work will be completed	uctions aux soumissionnaires à la		
From the date of award, the	rendre note des instru work will be completed	<mark>uctions aux soumissionnaires à la</mark> within/by		
From the date of award, the À compter de la date d'adju 2014-12-05 For further information plea	rendre note des instru work will be completed dication du contrat, les t se contact – pour de l'ir	uctions aux soumissionnaires à la within/by travaux devront être achevés au plus nformation supplémentaire		
From the date of award, the À compter de la date d'adju	rendre note des instru work will be completed dication du contrat, les t se contact – pour de l'ir T	uctions aux soumissionnaires à la within/by travaux devront être achevés au plus nformation supplémentaire Title - Titre	tard le	
From the date of award, the À compter de la date d'adju 2014-12-05 For further information plea Issued by – Émis par Julie Desforges	rendre note des instru work will be completed dication du contrat, les t se contact – pour de l'ir T	uctions aux soumissionnaires à la within/by travaux devront être achevés au plus information supplémentaire litle - Titre Agente régionale des approvisionnements et des contrats	Date (YYYY-MM-DD) Date (AAAA-MM-DD)	
From the date of award, the À compter de la date d'adju 2014-12-05 For further information plea Issued by – Émis par	rendre note des instru work will be completed dication du contrat, les t se contact – pour de l'ir T	uctions aux soumissionnaires à la within/by travaux devront être achevés au plus nformation supplémentaire Title - Titre Agente régionale des	tard le Date (YYYY-MM-DD)	



INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite obligatoire des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Période de validité des soumissions
- IP07 Documents de construction
- IP08 Négociations
- IP09 Réception des soumissions
- IP10 Conditions obligatoires
- IP11 Enquête sécuritaire
- IP12 Avis de la Construction du Québec
- IP13 Évaluation du rendement de l'entrepreneur
- IP14 Modalités et conditions générales
- IP15 Autres

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

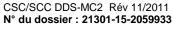
- 1) Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - (a) Demande de soumission:
 - (b) Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - (c) Instructions générales aux soumissionnaires **R2710T** (2014-06-26) et:
 - (d) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la présente par un titre, un numéro et une date sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/tous

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure à la demande de soumission Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG16 des Instructions aux soumissionnaires (R2710T), toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'autorité contractante examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'autorité contractante dont le nom figure à la demande de soumission - Page 1. À défaut de respecter cette condition, le soumissionnaire pourrait voir sa soumission rejetée.



VISITE OBLIGATOIRE DES LIEUX IP03

1) Prière de noter qu'il y aura une visite des lieux le 23 septembre 2014 à 10h30. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter soit à l'Établissement Donnacona situé au 1537 route 138 Donnacona (Qc) G3M 1C9 et demander M.. Frédéric Dion ou à l'Établissement Port-Cartier situé au 1 rue de l'aéroport, Port-Cartier (Qc) G5B 2W2 et demander M Sabri Ben Jebrallah.

La visite des lieux est OBLIGATOIRE pour ce projet. La signature du représentant du soumissionnaire sera requise sur le formulaire de présence, à défaut de quoi la soumission sera rejetée.

RÉVISION DES SOUMISSIONS IP04

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG11 des Instructions 1) générales aux soumissionnaires (R2710T). Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 450-664-6615.

IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

1) Une lettre officielle vous sera acheminé par courrier externe afin de vous informer du nom de l'entreprise choisie ainsi que du montant total.

PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS IP06

- Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que 1) précisé à la « Section » SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation à la page 8. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP06 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP06 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et a) obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
- 4) Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu des Instructions générales aux soumissionnaires (R2710T).

IP07 **DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**

1) A l'attribution du contrat, un ensemble de documents de construction (plans et devis) sur papier, signés et scellés, sera fourni au soumissionnaire retenu. Des ensembles supplémentaires, jusqu'à concurrence de 1, seront fournis sans frais à la demande du soumissionnaire. Il incombera au soumissionnaire d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.



IP08 NÉGOCIATIONS

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
 - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres; ou
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de L'IG12 des Instructions générales aux soumissionnaires (R2710T), attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse: ou
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
 - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres; ou
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG12 des Instructions générales aux soumissionnaires (R2710T), attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse: ou
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1) a) (iii) ou 1) b) (iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1) a) (iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1) a) (i) ou 1) a) (ii).

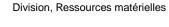
RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

Cet appel d'offre n'est pas une ouverture publique.

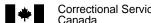
Les soumissions par courrier, messagerie, livraison ou par courriel (gen-que307Soumissions@csc-scc.gc.ca) à notre bureau seront reçues au bureau de réception des soumissions jusqu'à l'heure et à la date limite à l'endroit suivant:

COURRIER, MESSAGERIE ET LIVRAISON À NOTRE BUREAU DES SOUMISSIONS

Service correctionnel du Canada Division, Ressources matérielles 250, montée St-François Laval (Québec) H7C 1S5 450-661-9550 poste 3209/3214 POUR LA LIVRAISON LES HEURES SONT DE 8 H À 12 H ET DE 13 H À 15H30.







Les informations suivantes devront être inscrites sur l'enveloppe de soumission :

N° de la soumission : 21301-15-2059933

Nom de l'autorité contractante : Julie Desforges

Le 24 septembre 2014 à 14h00 Date de fermeture :

N.B. Le Service correctionnel du Canada (SCC) ne remboursera pas les coûts engagés par les soumissionnaires pour préparer leurs soumissions.

SOUMISSIONS DÉPOSÉES EN RETARD : Le SCC retournera, sans les décacheter, les soumissions déposées après la date et l'heure précisées pour la clôture de la DDS.

IP10 **CONDITIONS OBLIGATOIRES**

Les documents suivants doivent OBLIGATOIREMENT accompagnés votre proposition. À défaut de respecter cette condition, le soumissionnaire pourrait voir sa soumission rejetée.

- Formulaire de soumission et d'acceptation (pages 9-10-11)
- Le soumissionnaire doit signer le formulaire de présence lors de la « Visite obligatoire » afin d'être considéré pour l'évaluation.

Dans le but d'assurer l'uniformité, la transparence et l'équité dans l'évaluation de nos soumissions, le soumissionnaire est tenu d'obtenir le document d'appel d'offres via le système d'appel d'offres public «Achats et Ventes » sur le site www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca afin que sa soumission soit recevable. Ce service est gratuit.

ENQUÊTE SÉCURITAIRE IP11

L'entrepreneur doit remettre au chargé de projet :

Pour l'Établissement Donnacona : M. Frédéric Dion, par courriel frederic.dion@csc-scc.gc.ca, ou par fax au 418-285-

Pour l'Établissement Port-Cartier : M. Sabri Ben Jebrallah, par courriel sabri.benjebrallah@csc-scc.gc.ca, ou par fax au (418) 766-4498

Le ou les formulaires de renseignements pour enquête sécuritaire n° SCC-1279 ci-joint, pour toutes les personnes qui assisteront à la visite. Les formulaires devront être recus au plus tard 3 jours ouvrables avant la visite. Nous vous confirmerons par téléphone le résultat de la demande d'enquête sécuritaire demandée.

Les originaux des formulaires n° SCC-1279 devront être retournés avant la visite des soumissionnaires par courrier externe à l'adresse suivante : Établissement Donnacona, 1537 route 138 Donnacona, QC, G3M 1C9 à l'attention de M. Dion.

Prendre note que tous les employés et sous-traitants qui auront à exécuter les travaux feront également l'objet de la même enquête sécuritaire et devront compléter le formulaire précité.



AVIS COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Sans restreindre les exigences des Conditions générales faisant partie du présent document, le soumissionnaire retenu devra acheminer au bureau le plus près de la Commission de la Construction du Québec (CCQ) l'information telle que décrite ci-dessous dans les sept (7) jours ouvrables suivant la date d'émission du contrat.

Commission de la Construction du Québec

Mme Marie Nobert Chef de section « Liens inter-organismes » Direction inspection 3530 rue Jean-Talon ouest Montréal (Québec) H3R 2G3

Tél.: 514-341-7740, poste 6371

Téléc.: 514-736-6739

Courriel: marie-nobert@ccq.org

L'information acheminée devra comprendre, sans s'y limiter, à :

- Numéro d'identification du contrat;
- Nom de l'entrepreneur;
- Description du travail:
- Lieu d'exécution des travaux;
- Période du contrat:
- Fixation des prix (taux horaires, rég. et supp.).

Ou une copie complète du contrat.

Le Ministère se réserve le droit de vérifier l'application de cette exigence. Dans l'éventualité où l'entrepreneur aurait omis et refuserait d'acheminer ladite information, il pourra en résulter l'annulation du contrat.

IP13 **ÉVALUATION DU RENDEMENT DE L'ENTREPRENEUR**

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur :

Les soumissionnaires doivent noter que le Ministère évaluera le rendement de l'entrepreneur pendant la réalisation des travaux et au moment de leur achèvement. Cette évaluation se fondera sur la qualité de l'exécution des travaux, les délais d'exécution, la gestion de la santé/sécurité sur le chantier et la gestion générale des travaux de l'entrepreneur par rapport au niveau d'effort exigé de la part des employés du Ministère dans l'administration du contrat. Si le rendement de l'entrepreneur est jugé insatisfaisant, les droits lui permettant de présenter des soumissions dans le cadre des travaux ultérieurs pourront être suspendus indéfiniment.

Un rapport d'évaluation du rendement dûment rempli, sera envoyé à l'entrepreneur à l'achèvement des travaux pour tous les projets.

L'entrepreneur pourrait perdre indéfiniment son droit de soumissionner s'il reçoit :

- 1) une cote de 5 ou moins à l'un des critères d'évaluation; ou
- une cote globale de rendement se situant entre 30 et 50, à deux reprises.





MODALITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes.

Conformément à la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, L.C., 1996, ch 16, les conditions générales, ainsi que les clauses qui sont signalées dans ce document par le titre, le numéro et la date, sont incorporées par la présente et font partie intégrante du présent document comme si elles y étaient reproduites au complet, et sont assujetties à toute autre condition expresse énoncée dans la présente.

Sont intégrées par renvoi dans les documents de soumission et les documents contractuels et en font partie intégrante, les conditions suivantes:

- Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli en bonne et due (a)
- Plans et devis: (b)
- (c) Conditions générales:

(i)	CG1	Dispositions générales	R2810D	(2014-06-26);	
(ii)	CG2	Administration du contrat	R2820D	(2014-06-26);	
(iii)	CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2014-03-01);	
(iv)	CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);	
(v)	CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2014-06-26);	
(vi)	CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2013-04-25);	
(vii)	CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);	
(viii)	CG8	Règlement des différends	R2880D	(2012-07-16);	
(vix)	CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);	
(x)	CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);	
Conditions supplémentaires					

- (d)
- Justes salaires et heures de travail Conditions de travail (e) R2940D (2012-07-16):
- Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6 (2014-06-26);(f) R2950D
- Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction (g)
- Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date (h) déterminée pour la clôture de l'invitation;
- (i) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et le soumissionnaire avant l'acceptation de la soumission; et
- Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux Conditions générales.
- Méthode de sélection critères techniques obligatoires (k) A0031T (2010-08-16)

Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignesdirectrices/quide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/tous

Si deux ou plusieurs soumissions recevables ont le même plus bas prix, la soumission recevable ayant le prix Évalué le plus bas et présentant la date de livraison la plus proche sera recommandée pour l'attribution d'un Contrat. Si désistement après l'octroi du contrat, nous passerons au suivant soumissionnaire.

Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction sont intégrées par renvoi et est disponible au site Web: http://www.hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes travail/contrats/echelle/index.shtml.

La langue des documents du contrat sera celle du formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Politique antitabac : Conformément à la politique du Gouvernement du Canada qui interdit l'usage du tabac dans les locaux du gouvernement, l'Entrepreneur et/ou ses employés devront, lors de l'exécution de leur mandat en établissement, se conformer aux prescriptions de cette politique.



IP15 **AUTRES**

En lien avec le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) assurance R2910D, veuillez prendre note que nous acceptons également l'assurance parapluie (umbrella) jusqu'à concurrence de 5 millions.

En lien avec la clause CG9 (R2890D), veuillez prendre note que nous exigeons un cautionnement d'exécution de 20% du montant total au nom de «Service correctionnel du Canada» ou une traite bancaire au nom du «Receveur Général du Canada» au lieu de 50%, tel qu'indiqué dans la clause CG9.

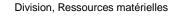
Le Service correctionnel du Canada retiendra 5% de la valeur du contrat jusqu'à l'acception finale.



FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (3 pages)

SA01	IDENTIFICATION DU F	'ROJET		
1)	Titre du projet:	Mise à niveau des postes	de contrôle (vitres)	
2)	Numéro de l'invitation:	21301-15-2059933		
3)	Numéro de projet:	321-2403		
SA02	NOM COMMERCIAL E	T ADRESSE DU SOUMIS	SIONNAIRE	
1)	Nom:			_
2)	Adresse:			-
3)	Téléphone:		élécopieur:	-
4)	Instructions générales a vous le procurer su	aux soumissionnaires (R27	confo 710T) 2014-06-26. Si vous ne le posséo ps://achatsetventes.gc.ca/pour-les-en urnisseur	dez pas, vous pourrez
5)	Adresse de courriel :			
SA03	OFFRE			
1)	Le soumissionnaire offre au Canada, représenté par le Ministre du Service Correctionnel du Cana d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour montant de soumission total de :			
	Établissement Donnaco	ona :	\$ taxes applicables en sus	
	Établissement Port-Car	tier :	\$ taxes applicables en sus	
	Veuillez noter qu'un c	ontrat pourrait être octro	yé pour chacun des établissements é	numérés ci-haut.
SA04	PÉRIODE DE VALIDIT	É DES SOUMISSIONS		
1)	La soumission ne peut	être retirée pour une périod	de de 60 jours suivant la date de clôture	e de l'invitation.
SA05	DURÉE DES TRAVAU	x		

1) L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux AU PLUS TARD LE 28 novembre 2014.



SA06 LISTE DE SOUS-TRAITANTS

- 1) Le soumissionnaire sous-traitera les parties des travaux énumérées dans la liste plus bas aux sous-traitants désignés. Il convient de ne pas apporter de changements à la liste de sous-traitants sans le consentement écrit du représentant ministériel. Advenant le cas qu'au dépôt de la soumission, le soumissionnaire n'aurait pas déclaré ou aurait omis des sous-traitants tel que demandé dans la présente, en court d'exécution du contrat le Canada, représenté par le Ministre de la Sécurité publique Canada pourrait demander des dédommagements ou mettre fin au contrat.
- 2) Le soumissionnaire atteste que les soumissions pour les parties des travaux énumérées ci-dessous ont été reçues conformément au règlement local de dépôt de soumissions. Le soumissionnaire comprend que s'il ne respecte pas ledit règlement et les conditions des présentes, sa soumission sera rejetée.

(1)	Sous-traitant:	
	Adresse:	
	Catégorie de travaux :	
(2)	Sous-traitant:	
	Adresse:	
	Catégorie de travaux :	
(3)	Sous-traitant:	
	Adresse:	
	Catégorie de travaux :	
(4)	Sour traitant	
(4)	Sous-traitant:	
	Adresse:	
	Catégorie de travaux :	



SA07 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (en lettres moulées)			
Signature	Date		

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

